

## POINTS ARRCO ET / OU AGIRC

Chaque année un nombre de points est attribué à chaque salarié selon sa situation.

Il s'agit de points :

- acquis par cotisations lorsqu'il est en activité ;
- attribués en cas de maladie, de maternité, d'accident du travail, d'invalidité ou de chômage, sous certaines conditions.

### ► Points acquis par cotisations

Chaque année, les employeurs versent les cotisations patronales et salariales qui permettent l'attribution de points de retraite complémentaire Arrco et/ou Agirc à leurs salariés. Ces points sont calculés et comptabilisés par les institutions après le traitement des déclarations annuelles des salaires adressées par les employeurs.

#### ❖ Le nombre de points acquis dépend :

- de la rémunération du salarié ;
- du taux de cotisation contractuel ;
- du salaire de référence.

#### ❖ Calcul des points de retraite :

$$\frac{\text{Assiette de cotisations} \times \text{Taux de cotisations contractuel}}{\text{Salaire de référence}}$$

### ► Points attribués pour des périodes de chômage ou d'incapacité de travail

#### ❖ Pour les périodes de chômage

Des points de retraite sont attribués lorsque la période indemnisée par Pôle emploi fait suite à une période d'activité relevant des régimes Agirc et/ou Arrco.

Les points de retraite sont calculés en fonction du salaire journalier de référence déterminé par Pôle emploi.



Il n'y a aucune attribution de points au titre du chômage pour la tranche C, les points ne peuvent être acquis qu'à titre onéreux.

#### ❖ Pour les périodes d'arrêt de travail indemnisées par la Sécurité sociale

Seules les périodes de maladie, d'accident de la vie courante, d'accident du travail, de maternité ou d'invalidité supérieures à 60 jours consécutifs font l'objet d'une étude et d'une éventuelle attribution de points gratuits.

#### ❖ Pour les périodes d'activités antérieures à la date d'obligation de cotisations (1976)

Une validation gratuite des périodes d'activité de début de carrière au titre du régime Arrco peut être effectuée s'il s'agit de périodes avant 1976, date d'obligation d'affiliation.

## ► Rachat de points - Loi Fillon du 21 août 2003

Depuis l'accord du 13 novembre 2003 relatif aux retraites complémentaires Agirc-Arrco, les salariés ont la possibilité de racheter les périodes d'études supérieures et d'acquies ainsi 70 points par année d'études, dans la limite de 3 années, en une seule fois, et sous réserve d'avoir racheté les années d'études auprès du régime général.

**Montant du rachat = 70 points x Vp x Coef**

Vp : valeur du point au moment du rachat (valeur actualisée chaque 1<sup>er</sup> novembre à partir de 2016)

- Valeur du point Agirc au 1<sup>er</sup> avril 2015 : 0,4352 €
- Valeur du point Arrco au 1<sup>er</sup> avril 2015 : 1,2513 €

Coef : coefficient variable selon l'âge du participant

### ➤ Agirc-Arrco : coefficient de rachat d'études selon l'âge

Âge	Coefficient
20 ans	12,7
21 ans	12,9
22 ans	13,1
23 ans	13,2
24 ans	13,4
25 ans	13,6
26 ans	13,8
27 ans	14,0
28 ans	14,2
29 ans	14,4
30 ans	14,6
31 ans	14,8
32 ans	15,0
33 ans	15,2
34 ans	15,4
35 ans	15,6
36 ans	15,9
37 ans	16,1
38 ans	16,3
39 ans	16,5
40 ans	16,8
41 ans	17,0
42 ans	17,2

Âge	Coefficient
43 ans	17,4
44 ans	17,7
45 ans	17,9
46 ans	18,2
47 ans	18,4
48 ans	18,7
49 ans	18,9
50 ans	19,2
51 ans	19,5
52 ans	19,8
53 ans	20,1
54 ans	20,4
55 ans	20,7
56 ans	21,0
57 ans	21,4
58 ans	21,7
59 ans	22,1
60 ans	22,5
61 ans	22,9
62 ans	23,3
63 ans	22,7
64 ans	22,1
65 ans	21,4
66 ans	20,7

### Exemple

Jean a 57 ans. Salarié, il souhaite racheter en 2016 une année au titre du régime Agirc et deux années au titre du régime Arrco.

- Montant du rachat Agirc : 70 points x 0,4352 € x 21,4 = 651,93 €
- Montant du rachat Arrco : 2 x 70 points x 1,2513 € x 21,4 = 3 748,90 €



### Faire le point sur sa retraite complémentaire avec le relevé actualisé de points

L'ensemble des groupes de protection sociale mettent à disposition des salariés le service "Relevé actualisé de points" sur leur site internet. Il récapitule année par année et entreprise par entreprise, les points Arrco et/ou Agirc obtenus depuis le début de leur carrière.

**Vous souhaitez consulter votre relevé en ligne, connectez-vous sur [humanis.com](http://humanis.com) - Espace client, pour demander vos codes d'accès.**